

Tableau 1. Montants d'indemnisation chômage mensuels dans les pays européens

France	Allemagne	Belgique	Danemark	Espagne	Finlande	G.-B.	Irlande	Italie	Luxembourg	Norvège	Pays-Bas	Portugal	Suède
57% du salaire journalier de référence(SJR) ou 40,4% + partie fixe, dans la limite de 75% du SJR	60% ou 67% du salaire de référence net selon la situation familiale	<ul style="list-style-type: none"> • 65% de la dernière rémunération brute les 3 premiers mois. • Le montant de l'allocation diminue ensuite en plusieurs phases, en fonction de la situation familiale et du passé prof. (ancienneté) 	90% du salaire de référence	<ul style="list-style-type: none"> • 70% du salaire de référence pendant les 180 premiers jours • 50% à partir du 7e mois 	<ul style="list-style-type: none"> • AC de base: 32,40€/jour • AC volontaire: montant de l'indemnité de base plus 45% de la différence entre salaire journalier et indemnité de base. (20% de la différence si SR mensuel > 3078€) 	<p>Montant forfaitaire, en fonction de l'âge de l'intéressé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 64 € (57,90£) / semaine pour une personne de - de 25 ans • 81 € (73,10£) / semaine pour une personne de + de 25 ans 	<p>Montant forfaitaire entre 84,50€ et 193€ par semaine. Ce montant évolue selon la tranche du salaire de référence et la situation familiale (supplément de 80,90€ ou 128,10€ par adulte à charge et de 29,80€ par enfant à charge)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 75% du salaire de référence, moins 3% chaque mois à partir du 4ème mois. • Si le salaire de référence dépasse 1195€, le taux de remplacement s'applique sur 1195 € + 25% de la fraction du salaire supérieur au plafond 	<ul style="list-style-type: none"> • 80% du salaire de référence des 3 derniers mois • 85% si enfant(s) à charge 	0,24% du revenu d'activité de l'année civile précédente ou si plus avantageux moyenne annuelle des 3 dernières années civiles (soit en moyenne 62,4% du revenu de référence)	75% du salaire de référence pendant les 2 premiers mois, puis 70%	65% du salaire de référence pendant les 6 premiers mois puis 55%	<ul style="list-style-type: none"> • AC de base: 37 €/jour • AC volontaire: 80% du salaire de référence les 200 premiers jours, 70 % du salaire de référence

Source : Unédic, données 2017